



PREFET DU DOUBS

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ
Plate-forme de l'asile**

**PIECES A PRODUIRE POUR UNE PREMIERE DEMANDE
DE CARTE DE SEJOUR**

si je suis réfugié ou je bénéficie de la protection subsidiaire

originaux + photocopies

- **3 photos** au format 3,5 x 4,5, tête nue, récentes et parfaitement ressemblantes
- **un justificatif de domicile** (original + copie) datant de moins de 6 mois : quittance de loyer, facture (électricité, eau, gaz), taxe d'habitation

En cas d'hébergement par un tiers :

- **un justificatif de domicile** (original + copie) datant de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant
- **Attestation de l'hébergeant** (originale)
- **carte d'identité ou de séjour de l'hébergeant** (originale + copie)
- **Décision reconnaissant la protection** (réfugié ou protection subsidiaire) de l'OFPRA ou de la CNDA (originale + copie)
- **Dès réception, fournir l'acte de naissance de l'OFPRA → voir les consignes jointes**
- Dernière **Attestation de Demande d'Asile** délivrée (originale)

Le droit de timbre de 25 €, dû pour la fabrication du titre,
sera à acquitter au retrait de votre titre de séjour, exclusivement en timbres fiscaux.
À acheter en ligne (<https://timbres.impots.gouv.fr>) ou dans un bureau de tabac.

Tout dossier incomplet sera refusé

Préfecture du Doubs
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Plateforme de l'Asile

Demande de première carte de séjour
suite à la reconnaissance du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire
par l'OFPRA ou la CNDA

Complétude de dossier : acte de naissance de l'OFPRA

Lors du dépôt de demande de première carte de séjour suite à la reconnaissance du statut de réfugié ou de protection subsidiaire par l'OFPRA ou la CNDA, l'acte de naissance de l'OFPRA n'était pas établi.

Il vous revient de nous transmettre une copie par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture du Doubs
Plateforme Asile
8 bis rue Charles Nodier
25035 Besançon cedex

ou de déposer dans la boîte aux lettres située :

3 avenue de la Gare d'Eau
à Besançon

ou d'envoyer par mail à l'adresse suivante :

pref-asile-usagers@doubs.gouv.fr

les éléments suivants :

- **la présente notice complétée de votre numéro de téléphone :**
- **la copie de l'acte de naissance établi par l'OFPRA et/ou du livret de famille**
- **un justificatif de domicile** datant de moins de 6 mois : quittance de loyer, facture (électricité, eau, gaz), taxe d'habitation

En cas d'hébergement par un tiers :

- **un justificatif de domicile** datant de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant
- **Attestation de l'hébergeant**
- **carte d'identité ou de séjour de l'hébergeant**

Je vous rappelle que, sans ses éléments, il ne sera pas donné suite à votre demande de carte de séjour.

ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Je soussigné(e)...

Indiquer ici le nom et l'adresse de l'hébergeant

Nom :

Prénom :

Demeurant :

.....
.....
.....
.....

...certifie sur l'honneur héberger durablement à mon domicile...

Indiquer ici le nom de la personne hébergée

Nom :

Prénom :

Fait à _____ le _____

Signature de l'hébergeant

Important : Documents à joindre avec cette attestation d'hébergement :



1 – pièce d'identité ou titre de séjour de votre hébergeant



2 - quittance de loyer, facture (électricité, eau, gaz), taxe d'habitation de moins de 6 mois de votre hébergeant



PREFET DU DOUBS

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ
Plate-forme de l'asile**

**RECOMMANDATIONS IMPORTANTES
POUR DEPOSER VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR
AU TITRE DE L'ASILE**

Présentez-vous à **la borne pour retirer un ticket de passage au guichet**, muni de votre **confirmation de rendez-vous**.

Le rendez-vous est individuel, il convient donc également de prendre un ticket par rendez-vous.

Afin d'organiser au mieux le service rendu aux usagers et d'ouvrir un plus grand nombre de créneaux de rendez-vous, 5 personnes sont convoqués toutes les heures. Vous serez donc appelé au plus tard dans l'heure qui suit votre horaire de rendez-vous.

En cas d'absence à l'appel de votre numéro, il conviendra de reprendre rendez-vous.

Merci de préparer votre dossier **complet dans l'ordre de la liste (originaux + photocopies)**

**Tout dossier incomplet sera refusé
et
votre rendez-vous annulé**

Pour un renouvellement de votre titre de séjour,
vous devez effectuer la démarche **dans les 2 mois** avant la **fin de validité** de votre titre.
*Par exemple : si votre titre de séjour expire le 01/03/19, vous devez demander un rendez-vous
entre le 01/01/2019 et le 01/03/2019*

Attention !

Si vous dépassez la date de fin de validité de votre carte,
un droit de visa de régularisation de 180 € vous sera réclamé.